

du tout en rapport avec le rôle historique de notre grand port de guerre ».

Ce vœu, signé de MM. le Président, les Vice-Présidents et le Secrétaire général de la Société a été adressé à qui de droit par M. le Président.

Restitution de biens d'émigrés dans les Côtes-du-Nord sous la Restauration

On sait que le gouvernement de la Première Restauration essaya de bonne heure de donner satisfaction aux anciens émigrés en leur faisant restituer en nature ceux de leurs biens immeubles séquestrés ou confisqués qui faisaient partie du Domaine de l'Etat. Tel fut l'objet de la loi du 6 décembre 1814 « relative aux biens non vendus des émigrés »⁽¹⁾.

Bon nombre de ces biens étaient constitués par des bois et forêts. C'était le cas notamment dans les Côtes-du-Nord. Un document que nous avons trouvé dans les Archives de ce département, et qui est daté de 1818, énumère les biens suivants comme ayant été rendus à leurs anciens propriétaires⁽²⁾.

I. — ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC. — *Commune de Saint-Alban* : Bois taillis de Coron appartenant à M^{me} Videlou de la Villethéart. 450 hectares (3.600 francs de revenu).

II. — ARRONDISSEMENT DE DINAN. — *Commune de Lanrelas* : Bois appartenant à M. de Guéhenneuc. — *Commune de Plédéliac* : Forêt de la Hunaudaye et de Coëtjégu appartenant à M. de Boishüc. — *Commune de Plumaugat* : Bois de Pinguily et de la Perchais appartenant à M. de Guéhenneuc.

(1) *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat*, publiée par J.-B. DUVERGIER, tome XIX, p. 236-250 (surtout les articles 2 et 12). Sur cette loi et les débats parlementaires passionnés auxquels elle donna lieu, cf. H. HOUSSAYE, 1815, *La Première Restauration, Le retour de l'île d'Elbe, Les Cent Jours*, 63^e édition, Paris, 1912, in-16, p. 70-73, et dans E. LAVISSE, *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, tome IV : J. CHARLÉTY, *La Restauration*, p. 36.

(2) Archives départementales des Côtes-du-Nord, 2 P³, Contributions directes. Répartements (1807-1819). Etat du montant en principal de la contribution foncière affectable pour 1818 aux bois rendus à leurs anciens propriétaires, 13 juin 1818, dressé par le Directeur des Contributions directes.

— *Commune de Plénée* : Bois taillis du Parc et de Dollo appartenant à MM. de Kerouartz frères (1.300 et 650 francs de revenu).

III. — ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP. — *Commune de Belle-Isle-en-Terre* : Forêts de Coat-an-Nay et de Coat-an-Noz appartenant à M^{me} V^{ve} Suffren de Saint-Tropez. — *Commune de Carnoët* : Bois appartenant à M^{me} de Kerautem-Kerverchou. — *Commune de Lanrodec* : Bois appartenant aux héritiers de Rohan-Soubise d'une part, d'autre part à M. de Perrien. — *Commune de Saint-Jean Kerdaniel* : Bois appartenant aux héritiers de Rohan-Soubise d'une part, d'autre part à M. Le Roux de Coatando. — *Commune de Saint-Agathon* : Bois appartenant aux héritiers de Rohan-Soubise. — *Commune de Ploumagoar* : Bois appartenant aux héritiers de Rohan-Soubise d'une part, d'autre part à M. Le Roux de Coatando. — *Commune de Saint-Péver* : Bois taillis d'Avaugour appartenant à M. Marc-Antoine de La Boissière. 245 hectares (1.600 francs de revenu). — *Commune de Plougonver* : Bois appartenant à la V^{ve} Suffren de Saint-Tropez. — *Commune de Louargat* : Bois de Guermorvan appartenant à la même. — *Commune de Kergrist-Moëlou* : Bois taillis de Bellechasse, des Isles, de Colenet, de Rosannay, appartenant aux héritiers Dunedo (400 francs de revenu). — *Commune de Glomel* : Bois taillis de Kerien, de Glomel, de Kerbescond appartenant aux héritiers Dunedo (400 francs de revenu). — *Commune de Rostrenen*. — Bois taillis de Saint-Helen appartenant aux héritiers Dunedo. — *Commune de Planguenoual* : Bois taillis du Four et de Kerjégu appartenant aux héritiers Dunedo. — *Commune de Paule* : Bois taillis de Kerjean et de Castelaouen appartenant aux héritiers Gicquel-Dunedo (412 francs 50 de revenu).

IV. — ARRONDISSEMENT DE LANNION. — *Commune de Loguivy-Plougras* : Forêt de Beffou (en futaie) appartenant au marquis Christophe de Goësbriand. 900 hectares (2.000 francs de revenu).

V. — ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC. — *Commune de Plumieux* : Bois de Coëtlogon appartenant à M. de Carné. — *Commune de Langourla* : Bois du Parc et de Dollo appartenant à MM. de Kerouartz frères (150 francs de revenu). — *Commune de Quenoy* : Idem (67 francs 45 de revenu).

On a cru utile de publier cet état en raison du double intérêt qu'il présente : d'abord au point de vue de la reconstitution de la richesse terrienne de la noblesse au XIX^e siècle, d'autre part au point de vue de l'histoire du domaine national forestier dans les Côtes-du-Nord.

En l'an IX ce domaine était considérable et couvrait plus de 10.000 hectares (3). En 1908 il est réduit à néant : les forêts de ce département appartiennent toutes à des particuliers (4). Les restitutions de 1814 expliquent en partie cette transformation.

René DURAND.

Nova Francia

Il s'est fondé à Paris au mois de décembre 1924 une *Société d'histoire du Canada* ayant pour objet « de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'histoire du Canada, de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'histoire du Canada par leurs traditions de famille ». Cette société a pour organe une revue intitulée *Nova Francia* dont le premier numéro fait bien augurer de l'avenir. L'histoire de la Bretagne et celle du Canada ont trop de points communs pour que nous ne saluions pas avec sympathie la naissance de la nouvelle société.

Récompenses académiques.

Nous avons appris avec plaisir que notre collègue M^e André Perraud-Charmantier, avocat au barreau de Nantes, avait remporté le Prix *Odilon-Barrot*, à l'Académie des Sciences morales et politiques. Le Prix *Odilon-Barrot* est le plus con-

(3) Archives Nationales, F^{16v}, Conseils généraux, Côtes-du-Nord, n^o 1 (an VIII-1815). Etat des forêts et bois nationaux dans le département des Côtes-du-Nord, an IX.

(4) *Ministère de l'Agriculture. Statistique et atlas des forêts de France*, par Lucien DAUBRÉE, Directeur général des Eaux et Forêts. Paris, Impr. Nationale, 1912, 2 vol. in-f^o. — En 1821, le domaine forestier de l'Etat dans les Côtes-du-Nord était encore de 938 hectares. Cf. HERBIN DE LA HALLE, *Petit mémorial forestier statistique et administratif des forêts du Royaume pour l'année 1821*. Paris, 1821, in-16, p. 153-156.